



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 339, 340, 277-2026-01 ET 257-01

1. Lors d'une séance tenue le 19 octobre 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 339, 340, 277-2026-01 et 257-01 intitulés :
 - **Règlement numéro 339 relatif au stationnement (RMH 330)**
 - **Règlement numéro 340 de régie interne prévoyant des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances**
 - **Règlement numéro 277-2026-01 modifiant le Règlement numéro 277-2026 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2026 afin de revoir les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public**
 - **Règlement numéro 257-01 modifiant le Règlement numéro 257 concernant la prévention des incendies**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 septembre 2026
Dépôt du projet de règlement	Le 21 septembre 2026
Adoption du règlement	Le 19 octobre 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 20 octobre 2026
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 20^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.



Zoë Lafrance

Signé le 2026-10-20 13:07:39 EDT

Zoë Lafrance
Greffière